



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

dossier n°180

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par

Réf : 0006700502_CICE_VIIC_SuivEch_eaux_pluviales

Colmar, le 17 avril 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 17 mars 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Les constats effectués au cours de cette dernière révèlent que vous respectez les dispositions de l'arrêté du 9 décembre 2024 portant mise en demeure à votre société et relatif à la prévention de la dissémination chronique de matières dans l'environnement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

le préfet,
pour le préfet et par délégation
le directeur de cabinet, secrétaire général suppléant

SIGNÉ

Thomas DIMICHELE

Copies : copie sous-préfecture de Mulhouse

Monsieur le directeur
CICE - CIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFE EAU
2 rue du docteur Hurst
68302 SAINT-LOUIS